



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 12 avril 2023

Anniversaire de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : la Vienne pleinement mobilisée

Sept ans après le vote de la loi du 13 avril 2016, la prévention et la lutte contre la prostitution constituent toujours une préoccupation des politiques publiques de l'État, notamment pour la mise en place de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

Le 3 mai 2022, Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, avait présidé la commission annuelle de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. À cette occasion, et après consultation des membres de la commission, deux nouveaux parcours de sortie de la prostitution avaient été acceptés.

Avec un total de 17 parcours de sortie de la prostitution, le département de la Vienne compte un des plus forts taux au niveau régional (93 parcours en Nouvelle-Aquitaine pour les 12 départements). Ce taux s'explique, notamment, grâce à l'accompagnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association agréée de la Vienne, et du réseau d'associations sensibilisées à la prostitution ainsi qu'aux services de l'État qui œuvrent avec le souci de la qualité des parcours pour permettre des sorties positives.

Aucun moyen spécifique n'ayant été affecté par la loi à l'hébergement des personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution, **l'État finance dans ce département 8 places d'hébergement réservées aux femmes pendant leur parcours de sortie de la prostitution** (protocole entre l'État, le CIDFF et Audacia). L'objectif étant de leur proposer un hébergement stable durant leurs deux années de parcours de sortie de la prostitution. Un financement est par ailleurs accordé par l'État au CIDFF pour l'accompagnement de ces parcours de sortie de la prostitution ainsi que sur la prévention.

D'autre part, **une analyse précise de la prostitution sous toutes ses formes dans le département a été souhaitée par le préfet de la Vienne afin d'orienter le travail d'accompagnement des services de l'État.** Ainsi, la Préfecture finance actuellement un diagnostic, effectué par l'Amicale du Nid, dont les conclusions et pistes d'actions seront présentées en fin d'année 2023. Un focus sur la prostitution des mineurs y sera consacré.

L'avenir des personnes concernées par les parcours de sortie de la prostitution est un sujet qui implique l'ensemble des services de l'État, en lien avec les associations, dans la recherche de solutions avec humanité, conscience et détermination.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers